

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI

Index AI : AIFA 16/01/97

DOCUMENT EXTERNE

Londres, février 1997

MUANGMANG

Intimidation et détention

septembre-décembre 1996

SOMMAIRE

Introduction

page 2

Informations récentes relatives aux arrestations et aux condamnations survenues entre juillet et septembre 1996

4

Arrestations massives de septembre

6

Manifestations d'octobre et détention de U Kyi Maung

9

Événements de novembre

10

Autres arrestations

13

Manifestations estudiantines et arrestations massives de décembre

14

Conséquences des manifestations

18

La NLĐ

18

L'attentat à la bombe du 25 décembre contre la pagode Kaba Aye

19

Arrestations du mois de décembre

20

Conférences de presse du SLORC

20

Initiatives internationales

21

Conclusions et recommandations à l'intention des Nations unies

22

## Introduction

La tension politique n'a cessé de croître au Myanmar en 1996, caractérisée par une stratégie politique de la corde raide entre la junte militaire au pouvoir, le State Law and Order Council (SLORC, Conseil national pour le rétablissement de l'ordre public), et le principal parti d'opposition légal, la National League for Democracy (NLD, Ligue nationale pour la démocratie). À chaque tentative faite par la NLD pour organiser des activités politiques de grande ampleur, le SLORC a réagi en adoptant promptement des mesures destinées à entraver leur matérialisation : arrestations massives de partisans de la NLD par les forces de sécurité pour empêcher la tenue de réunions ; condamnation de dizaines de membres de ce parti à de lourdes peines d'emprisonnement ; restriction de la liberté de circulation, renforcement de la surveillance et multiplication des manœuvres d'intimidation à l'encontre des dirigeants et des membres de la NLD. Par ailleurs, le militantisme étudiant, longtemps mis en veilleuse, s'est ravivé au cours du dernier trimestre de 1996. Des manifestations en faveur des droits des étudiants se sont déroulées dans la capitale, Yangon (ex-Rangoon), ainsi qu'à Mandalay, dans le nord du pays. Elles ont été dispersées par les autorités, qui ont arrêté des centaines d'étudiants durant et après ces événements. La plupart d'entre eux ont été libérés, mais certains ont été maintenus en détention. Dès le 28 septembre, les forces de sécurité ont barré la route qui conduit à la résidence de la fondatrice de la NLD, Daw Aung San Suu Kyi. En effet, dans l'enceinte de sa maison, des réunions publiques se tenaient tous les week-ends, depuis plus d'un an. Bien que ces rencontres aient été contraires à la loi n° 2/88, qui interdit la majorité des rassemblements publics de plus de cinq personnes, elles étaient jusqu'alors tolérées par le SLORC. U Kyi Maung, vice-président de la NLD et colonel à la retraite âgé de soixante-dix-huit ans, a été arrêté le 25 octobre, puis détenu pendant cinq jours après que le SLORC l'eut accusé d'avoir été impliqué dans les manifestations étudiantes d'octobre. Il a été libéré sain et sauf, mais placé sous surveillance pendant le restant de l'année 1996, de même que l'autre vice-président de la NLD, U Tin U, général à la retraite, et que Daw Aung San Suu Kyi. Au cours du dernier trimestre de l'année 1996, les personnes désireuses d'accéder à l'enceinte de la maison de la fondatrice de la NLD en ont fréquemment été empêchées (à l'exception, toutefois, des principaux dirigeants de la NLD). À la fin du mois de mai 1996, 273 membres de la NLD du Parlement élu avaient été interpellés alors qu'ils s'apprêtaient à participer au congrès de leur parti ; avant la fin de l'année, 39 d'entre eux avaient démissionné de la NLD et s'étaient démis de leurs fonctions en tant que parlementaires élus. Ce sont les autorités qui les auraient poussés à démissionner, en les menaçant de leur faire perdre leur travail ou de leur infliger d'autres sanctions. Depuis juillet 1990, les autorités refusent à la NLD toute autorisation de publication, de sorte que le parti ne peut imprimer aucun document. Au cours de l'année 1996, de nouvelles atteintes à la liberté d'expression ont été commises. La loi relative à l'informatique, promulguée le 21 septembre 1996, en est l'exemple le plus frappant. En effet, d'après les dispositions de cette loi, toute personne « qui souhaite importer, posséder ou utiliser... » un ordinateur à des fins autres que l'enseignement ou les affaires doit préalablement obtenir l'autorisation du ministère des Communications, des Postes et des Télégraphes. Quiconque « ... souhaite mettre en place un réseau informatique ou créer un site sur un réseau existant... » doit également en faire la demande auprès du ministère. Toute personne ayant dérogé à ces dispositions encourt une peine d'emprisonnement comprise entre sept et quinze ans, assortie d'une amende. Est également passible d'une peine d'emprisonnement allant de sept à quinze ans quiconque « se sert d'un réseau ou de toute autre technologie informatique » pour : « (a) agir, de quelque manière que soit, dans le but de porter atteinte à la sûreté de l'État, la primauté du droit et de l'ordre, la paix et la tranquillité de la population, l'économie de l'État, l'unité et la culture nationales ; » (b) recevoir ou envoyer et diffuser toute information relevant du secret d'État [sic] et portant sur la sûreté de l'État, la primauté du droit et de l'ordre, la paix et la tranquillité de la population, l'économie de l'État, l'unité et la culture nationales. » Amnesty International ignore si le

<sup>1</sup> *The New Light of Myanmar, 21 septembre 1996.*

SLORC a déjà eu recours à cette loi, mais elle craint que les dispositions de ce texte, dont la formulation est très vague, ne soient invoquées pour condamner à de longues peines d'emprisonnement des personnes ne faisant qu'exercer pacifiquement leur droit à la liberté d'expression. La Convention nationale – contrôlée par le SLORC –, qui est chargée d'élaborer une nouvelle Constitution, a été ajournée le 31 mars dernier et n'a pas été reconvoquée durant l'année 1996. La NLD, qui a boycotté la convention en novembre 1995 et en a ultérieurement été exclue, a maintes fois appelé à l'établissement d'un dialogue avec le SLORC comme moyen de parvenir à une réconciliation nationale. Toutefois, ses demandes sont restées lettre morte. Interrogé le 1<sup>er</sup> novembre, lors d'une conférence de presse, sur l'éventualité d'un dialogue entre le SLORC et la NLD, le ministre des Affaires étrangères, U Ohn Gyaw, a déclaré : « ... la Convention nationale existe. C'est en son sein que se déroule le dialogue, à l'échelle nationale. »<sup>2</sup> Au cours des trois derniers mois de l'année 1996, les étudiants myanmar ont organisé des manifestations de grande envergure, fait qui ne s'était pas produit depuis le mois de décembre 1991, durant lequel ils avaient réclamé la libération de Daw Aung San Suu Kyi et manifesté leur joie de lui voir décrocher le prix Nobel de la Paix<sup>3</sup>. En 1996, une série de manifestations estudiantines se sont déroulées à Yangon, d'abord en octobre puis en décembre. Au mois de décembre, des manifestations de moindre ampleur ont également eu lieu à Mandalay, dans le nord du pays, ainsi que dans d'autres villes. À l'origine, la contestation portait sur le passage à tabac que des agents de la police municipale auraient fait subir en octobre à trois étudiants myanmar en détention, mais, par la suite, les étudiants ont mis en avant d'autres revendications : le droit de créer un syndicat étudiant, le rétablissement de la démocratie et le respect des droits de l'homme. Bien que le SLORC ait à maintes reprises soutenu que la NLD était l'« instigatrice » des manifestations, tant la NLD que les étudiants ont démenti ces allégations. À la suite de la manifestation estudiantine du 2 décembre, Daw Aung San Suu Kyi a rarement été autorisée par les forces de sécurité à sortir de l'enceinte de sa maison et, à l'heure où nous écrivons, sa liberté de circulation demeure restreinte. Le présent document résume les événements survenus dans le centre du Myanmar entre fin septembre et fin décembre 1996. Durant cette période, des centaines de personnes ont été arrêtées, la plupart du temps uniquement pour avoir exprimé pacifiquement leurs opinions politiques lors de manifestations ou pour avoir tenté d'assister à des réunions politiques. Bien que la majorité de ces personnes aient apparemment été libérées, Amnesty International déplore le fait que le SLORC ait recours à la détention politique de courte durée pour enrayer toute activité politique non violente. En outre, l'Organisation est inquiète de voir le SLORC réprimer des manifestations à caractère essentiellement pacifique, au cours desquelles certains participants ont été passés à tabac par les forces de sécurité.

#### **Informations récentes relatives aux arrestations et aux condamnations survenues entre juillet et septembre 1996**

Amnesty International a recueilli les noms de seize personnes appréhendées entre les mois de juillet et de septembre 1996, et qui ont toutes été jugées et condamnées à des peines d'emprisonnement par la suite. Ces détenus ne représentent qu'une fraction des centaines de personnes arrêtées pour des motifs politiques durant l'année 1996. Au nombre de ces 16 détenus figurent neuf étudiants et quatre parlementaires élus de la NLD. Quatre de ces 16 détenus sont des prisonniers d'opinion, incarcérés uniquement pour avoir exprimé sans violence leurs opinions politiques. Amnesty International n'a pas pu obtenir des informations détaillées sur les procès de ces seize personnes, mais elle craint qu'ils n'aient pas été conformes aux normes internationales relatives à l'équité des procès. Les prisonniers politiques se voient presque systématiquement refuser l'assistance d'un avocat. Ils sont généralement jugés à huis clos et leur procès est expédié

<sup>2</sup>. *Rangoon TV, réseau télévisé myanmar, 1er novembre 1996, d'après la traduction en anglais du Foreign Broadcast Information Service (FBIS).*

<sup>3</sup>. *Quelque 900 étudiants ont été arrêtés en décembre 1991 ; beaucoup d'entre eux seraient encore en détention.*

en quelques audiences. Aung Khin Sint, membre de la NLD et député élu de Mingala Taung Ngunt, à Yangon, a été appréhendé le 22 ou le 23 juillet. Il avait fait l'objet d'une première arrestation, en même temps que de nombreux autres députés de la NLD, à la fin du mois de mai, et avait démissionné du parti après sa libération. Selon des sources non officielles, il doit maintenant purger le restant d'une peine de vingt années d'emprisonnement prononcée en 1993. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exprimé pacifiquement ses opinions politiques<sup>4</sup>. U Hla Mgint, membre de la NLD et député élu de Maubin, Division de Ayeyarwady (Irrawady), a été condamné à deux années d'emprisonnement le 20 septembre ; il est actuellement détenu dans la prison de Maubin. Il aurait été arrêté après avoir demandé à un policier, qui notait les noms des personnes présentes à une réunion de la NLD, de bien vouloir quitter la salle. Amnesty International craint qu'il ne s'agisse d'un prisonnier d'opinion et cherche à obtenir de plus amples renseignements sur les circonstances de son arrestation et de son procès.

---

<sup>4</sup>. Aung Khin Sint avait déjà le statut de prisonnier d'opinion entre 1993 et 1995. Pour de plus amples informations sur son affaire, veuillez consulter le document publié par Amnesty International en janvier 1994 et intitulé Myanmar. Évolution de la situation des droits de l'homme : juillet-décembre 1993 (index AI : ASA 16/03/94). Condamné à vingt années d'emprisonnement, il était resté incarcéré pendant dix-huit mois.

U Kan Saung a été appréhendé le 7 juillet 1996, apparemment pour avoir crié « Vive Daw Aung San Suu Kyi ! ». Il assistait régulièrement aux rassemblements de la NLD qui se tenaient tous les week-ends dans l'encinte de la maison de la fondatrice du parti, à Yangon. Il a été condamné, le 2 septembre, à sept années d'emprisonnement, aux termes de l'article 5-j de la législation d'exception de 1950, qui dispose : « Quiconque [...] perturbe ou essaie de perturber le comportement ou la moralité d'un groupe de personnes ou de la population en général, ou encore qui perturbe la sécurité ou la reconstruction de la stabilité de l'Union [...] sera condamné à sept ans d'emprisonnement ou à une amende, ou encore à ces deux peines à la fois. » Le procès de U Kan Saung s'est déroulé dans la prison d'Insein, le plus grand établissement pénitentiaire du Myanmar, où il est actuellement incarcéré. U Kan Saung n'est membre d'aucun parti. Amnesty International le considère comme un prisonnier d'opinion, détenu uniquement pour avoir exprimé pacifiquement ses opinions politiques.

Daw Khin Aye Kyu, photographe professionnel célibataire âgée d'une quarantaine d'années, a été arrêtée à son domicile, le 20 septembre 1996. Le même jour, son frère, Ko Sein Ohn, vidéographe, quarante-trois ans, marié, a été appréhendé à Mandalay, dans le nord du pays. Daw Khin Aye Kyu est le photographe officiel de la NLD, à qui l'on doit les portraits de ses dirigeants. Les forces de sécurité myanmar ont effectué une descente à son domicile de Pazundaung, à Yangon, au cours de laquelle elles ont confisqué des cassettes vidéo et un magnétoscope. Le 3 janvier 1997, Daw Khin Aye Kyu a été condamnée à trois années d'emprisonnement, en application de la loi de 1996 relative à la vidéo ; celle-ci porte sur les cassettes vidéo diffusées à des fins jugées commerciales sans avoir été visionnées par un censeur. Amnesty International ne connaît pas le contenu exact de cette loi. Cependant, de l'avis général, elle aurait été promulguée afin de faire obstacle à la diffusion des enregistrements vidéo des dirigeants de la NLD prononçant des discours. Quant à Ko Sein Ohn, il a été condamné, le 3 janvier, à dix années d'emprisonnement aux termes de la loi de 1996 relative à la vidéo et de la loi de 1947 relative à l'import/export. Amnesty International considère Daw Khin Aye Kyu et son frère Ko Sein Ohn comme des prisonniers d'opinion, condamnés uniquement pour avoir exercé, de manière pacifique, leur droit à la liberté d'expression. Tous deux sont actuellement incarcérés dans la prison d'Insein. Amnesty International dispose de peu de précisions au sujet des arrestations mentionnées ci-dessous, mais elle craint que les détenus concernés n'aient été arrêtés uniquement pour leurs activités politiques pacifiques. L'Organisation s'efforce actuellement d'obtenir de plus amples informations sur leur cas, en vue de déterminer leur statut. U Kyaw Tin, membre de la NLD et député élu du district de Saw (division de Magway [Magwè]), a été arrêté et condamné à deux ans d'emprisonnement en application de la loi relative à la vidéo. La date de son arrestation demeure indéterminée, mais il est actuellement détenu dans la prison de Pakokku (division de Magway). U Kyin Thein, également membre de la NLD et parlementaire élu de Kyar-in-seit (État kavin), a été arrêté à une date inconnue et condamné à sept années d'emprisonnement, en vertu de l'article 5-j de la législation d'exception de 1950. Il est actuellement détenu dans la prison de Mawlamjine (Moulmein), dans l'État mon.

Un groupe de neuf jeunes hommes, qui ne seraient pas membres de la NLD, ont été condamnés le 21 octobre à treize années d'emprisonnement et sont maintenant détenus dans la prison d'Insein. L'Organisation n'a pas de précisions sur leur procès ni sur les lois invoquées pour justifier leur condamnation. Selon des sources officielles, les neuf jeunes hommes – Kyin Thein, Thant Zin, Ngwe Soe, Nyan Win, Hla Hla Win, Kyaw Aye, Tun Aye, Myo Htut Aung et Tun Naing – ont été appréhendés pour avoir distribué des tracts antigouvernementaux. Voici le compte rendu des faits paru dans la presse officielle :

« Les autorités ont démasqué un groupe de jeunes subversifs qui répandaient des informations fallacieuses et frivoles dans le but de perturber la stabilité de la nation, la paix et la tranquillité de la population [...] Kyin Thein, Thant Zin et Ngwe Soe, du district de Sangyoung, auraient, sous le nom "Lutlatthaw Thakin Lungmyar Aphwe" (Ligue indépendante de la jeunesse), répandu des rumeurs sans fondement et distribué des tracts provocateurs destinés au peuple, aux moines et aux étudiants, en vue de créer des impressions trompeuses sur [sic] le gouvernement et de semer la panique dans la population ; ils ont notamment distribué des tracts et mené une campagne de diffamation à l'occasion de rassemblements sur University Avenue. » L'enquête a en outre permis de montrer que ces trois jeunes gens avaient coopéré avec Nyan Win, Hla Hla Win, Kyaw Aye, Tun Aye, Myo Htut Aung et Tun Naing pour distribuer des tracts à Okkalapa-Nord, Khagan, Thongwa, Thanlyin et Pyaw. »<sup>5</sup> Amnesty International pense que les neuf étudiants sont probablement des prisonniers d'opinion, incarcérés uniquement pour avoir exprimé leurs opinions politiques.

#### Arrestations massives de septembre

La répression exercée par le SLORC à l'encontre de la NLD s'est encore intensifiée à la fin septembre, lorsque cette dernière a de nouveau tenté d'organiser une réunion. En mai, le SLORC avait arrêté quelque 300 membres de la NLD qui s'apprêtaient à assister au congrès de leur parti ; en septembre, le SLORC a procédé à des arrestations presque deux fois plus massives pour empêcher la tenue d'un autre congrès. Du 27 au 29 septembre, la NLD a tenté de se réunir en Congrès national pour commémorer le huitième anniversaire de sa fondation<sup>6</sup>. Dès le 26 septembre, les autorités ont, par une prompt mesure préventive, arrêté 159 délégués et 414 sympathisants de la NLD, dans l'ensemble du pays. Le lendemain, les forces de sécurité ont interdit l'accès à l'enceinte de la maison de Daw Aung San Suu Kyi en dressant un barrage dans University Avenue, ce qui a eu pour effet d'empêcher la tenue des rassemblements publics du samedi et du dimanche devant le domicile de la fondatrice de la NLD pour le restant de l'année. Les autorités ont également interdit l'accès au siège de la NLD, à Yangon, après que des membres de la NLD qui n'avaient pu pénétrer dans l'enceinte de la maison de Daw Aung San Suu Kyi s'y furent réunis. Toutefois, aucun membre du comité exécutif de la NLD n'a été appréhendé et certains membres du parti ont pu rallier la résidence de Daw Aung San Suu Kyi avant l'établissement du barrage. Le 27 septembre, des personnes se sont rassemblées sur University Avenue, mais les forces de sécurité les ont dispersées. La police antiémeutes a continué de barrer l'accès à l'enceinte de la maison de Daw Aung San Suu Kyi pendant le week-end des 28 et 29 septembre, empêchant les Myanmar ainsi que les équipes de télévision et les photographes internationaux de pénétrer dans le secteur. Des personnes ont été interpellées, tant sur University Avenue que dans d'autres districts de Yangon. Les délégués au congrès de la NLD ont été détenus dans des maisons d'hôtes du gouvernement, tandis que d'autres partisans de la NLD étaient retenus dans des postes de police locaux. Le SLORC a affirmé que le nombre d'arrestations s'élevait à 573, mais la NLD a déclaré que quelque 800 personnes avaient été appréhendées. La

<sup>5</sup>. *The New Light of Myanmar, édition anglaise du 22 septembre 1996.*

<sup>6</sup>. *À l'origine, le congrès devait se tenir le 27 mai 1996. Pour de plus amples informations, veuillez consulter le document intitulé Myanmar. Reprise de la répression, publié par Amnesty International en juillet 1996 (index AI : 16/50/96).*

plupart des détenus auraient été libérés au cours des deux semaines qui ont suivi, toutefois il n'a pas été possible d'obtenir des précisions de la part des autorités sur l'arrestation et la libération ultérieure d'individus spécifiques. Amnesty International déplore que le SLORC ait recours aux détentions à court terme comme tactique de répression, celles-ci ayant pour effet d'effrayer toute personne qui chercherait à tenir une réunion politique pacifique. Le SLORC a affirmé, le 27 septembre, que la NLD n'avait pas demandé l'autorisation d'organiser une réunion et que les autorités avaient empêché la tenue du congrès « pour éviter toute instabilité ou perturbation inutiles dans l'État ». Le SLORC a en outre déclaré que la NLD avait fait en sorte que son congrès se tienne au même moment que deux réunions importantes, celle de l'Assemblée générale des Nations unies et celle du Congrès des États-Unis, où les députés devaient se prononcer sur un projet de loi autorisant le gouvernement à infliger des sanctions économiques au Myanmar. Le SLORC a également argué que la NLD avait organisé son congrès après consultation de l'ambassade des États-Unis à Yangon<sup>7</sup>. Le 2 octobre, le SLORC a déclaré qu'à l'occasion des réunions publiques du week-end, les dirigeants de la NLD « ... se répandaient en médisances à l'encontre du gouvernement et de la *tatmadaw*<sup>8</sup>, semaient la discorde à tous les niveaux de celle-ci, suscitaient l'instabilité au sein de la population et exhortaient les hommes d'affaires étrangers à ne pas investir dans les entreprises du Myanmar et les touristes à ne pas se rendre dans le pays »<sup>9</sup>. Le SLORC a également soutenu que, par ses activités, la NLD visait à fomenter des émeutes et autres troubles qui rappelaient ceux qui avaient secoué le pays en 1988<sup>10</sup>. Le 1<sup>er</sup> octobre, lors de la conférence de presse mensuelle du SLORC, la Commission de l'information de la junte a affirmé que la NLD menait une campagne de propagande contre le SLORC avec l'appui des médias et des gouvernements du « bloc occidental »<sup>11</sup>. Toutefois, Amnesty International considère que la NLD cherchait simplement à organiser une réunion politique et qu'elle n'avait nullement l'intention de recourir à la violence ni d'en prôner l'usage. Le 27 septembre, l'Organisation a publié une déclaration déplorant que des centaines de personnes aient été arrêtées uniquement pour avoir tenté d'assister à une réunion politique pacifique et demandant qu'elles soient libérées sur-le-champ et sans condition. Les gouvernements du Japon, du Royaume-Uni, du Canada et des États-Unis ont tous exhorté le SLORC à libérer immédiatement les personnes arrêtées dans le cadre de la répression du mois de septembre. Dans un communiqué de presse publié le 28 septembre en réponse aux agissements du SLORC, le président de la NLD, U Aung Shwe, a démenti l'allégation selon laquelle son parti aurait organisé son congrès de connivence avec le gouvernement des États-Unis. Il a précisé que, du fait qu'elle avait remporté les élections de 1990, la NLD entretenait tout naturellement des relations amicales avec les ambassades sises à Yangon. Il a en outre déclaré : « Le Conseil national pour le rétablissement de l'ordre public, qui affirme chercher à promouvoir la démocratie multipartite, devrait mettre tout en œuvre pour encourager les activités des partis politiques. Les mesures visant à empêcher les partis de fonctionner normalement démentent cette assertion [...] L'affirmation des autorités selon laquelle la NLD avait l'intention d'adopter des résolutions et de formuler des revendications destinées à engendrer la confusion et à saper la stabilité de l'État est totalement fautive. La NLD est un parti politique responsable, qui s'efforce en permanence d'établir les conditions susceptibles de garantir la paix et le progrès au sein de la nation. » Le 2 octobre, Daw Aung San Suu Kyi a pu tenir une conférence de presse après avoir quitté sa résidence et s'être rendue dans une autre maison où l'attendaient

<sup>7</sup>. *Radio Myanmar, Yangon, déclaration faite en birman le 27 septembre 1996, à 15h15 GMT, et traduite en anglais dans le Summary of World Broadcasts (SWB), British Broadcasting Corporation (BBC).*

<sup>8</sup>. *La tatmadaw est le nom officiel de l'armée myanmar.*

<sup>9</sup>. *Myanmar News Bulletin, bulletin d'information publié en anglais par l'ambassade de l'Union du Myanmar à Paris (France), 2 octobre 1996.*

<sup>10</sup>. *The New Light of Myanmar, édition anglaise du 5 octobre 1996.*

<sup>11</sup>. *Rangoon TV, réseau télévisé myanmar, déclaration faite en birman et traduite en anglais par le Foreign Broadcast Information Service (FBIS), 1<sup>er</sup> octobre 1996.*

des journalistes. À cette occasion, elle a déclaré : « Notre parti continuera dans la voie qu'il s'est tracée [...] Il est clair que nous ne demanderons l'autorisation de personne [...] Si le dialogue [avec le SLORC] avait été instauré, ce qui s'est passé ces derniers jours ne se serait pas produit. »<sup>12</sup> Interrogée sur la modération de la réaction de la NLD face à la répression, Daw Aung San Suu Kyi a répondu : « Cela ne vous suffit-il pas que des personnes soient arrêtées pour leurs convictions ? Faut-il en plus que nous nous fassions tuer dans les rues ? »<sup>13</sup> Les barrages étaient toujours en place le week-end des 5 et 6 octobre, et il semble qu'il n'y ait eu aucune tentative de rassemblement. Ils ont été levés le 8 octobre, après quoi Daw Aung San Suu Kyi a tenu une conférence de presse le même jour. Le 8 octobre également, Bohmu Aung, l'un des chefs de la lutte pour l'indépendance, a appelé à la coopération entre le SLORC, la NLD et les dirigeants des minorités ethniques. Des barrages ont de nouveau été dressés à proximité de la résidence de Daw Aung San Suu Kyi pour le week-end des 12 et 13 octobre, dates auxquelles plus de 200 personnes ont été repoussées par les forces de police. La NLD avait apparemment appelé à un nouveau rassemblement dans l'enceinte de la maison de Daw Aung San Suu Kyi pour le 12 octobre, mais, en raison des barrages, la plupart des délégués n'ont pu y pénétrer. Certaines sources ont également fait mention de l'interpellation, le même jour, de dizaines de personnes, ces dernières ayant toutefois été relâchées après avoir été interrogées. De plus, la police antiémeutes aurait chargé des manifestants pour les disperser. D'après les chiffres avancés par le SLORC, 70 personnes ont tenté de pénétrer dans la zone bouclée et 27 d'entre elles ont été embarquées dans des véhicules, conduites loin du secteur et « persuadées de regagner leur domicile ». <sup>14</sup> À la mi-octobre, le SLORC a annoncé qu'il prendrait de nouvelles mesures de répression contre la criminalité. Or, il semble qu'il ait également prévu de les appliquer aux personnes exprimant pacifiquement leur opposition au gouvernement. Les médias officiels ont fait état de la mise sur pied d'une commission chargée de faire baisser la criminalité et de sensibiliser l'opinion à ce problème. La commission devait prendre, « à compter du 15 octobre, des mesures draconiennes contre les crimes constituant une menace pour la sécurité ». L'article décrivait l'augmentation du nombre d'infractions de droit commun, tel le vol, mais il qualifiait également de crimes d'autres activités : « Étonnamment, des crimes menaçant la paix de la population sont commis à l'instigation de [sic] "manches de pioche" internes et externes et sous l'influence de protagonistes politiques locaux ou étrangers [...] au sein du pays, des éléments destructeurs tentent de saper les fondements de la nation, sur le plan politique, économique et social. »<sup>15</sup> Les dirigeants de la NLD ont continué de se réunir en petits groupes et, le 16 octobre, le siège du parti a rouvert ses portes à Yangon. Les barrages empêchant d'accéder à l'enceinte de la maison de Daw Aung San Suu Kyi sont restés en place jusqu'au 21 octobre, date à laquelle ils ont été levés durant quelques heures.

### Manifestations d'octobre et détention de U Kyi Maung

Au mois d'octobre, les étudiants ont lancé d'importantes manifestations à Yangon, pour la première fois depuis près de cinq ans. Ainsi, le 20 du mois, des étudiants de l'Institut de technologie de Yangon ont été mêlés à une bagarre avec des riverains devant un petit commerce de comestibles de Sawbawgyigong, dans le district d'Insein. À l'issue d'une intervention policière, trois étudiants ont été emmenés au poste de police local et maintenus en garde à vue pendant la nuit. Selon des sources officielles, après un "malentendu", la police s'est rendu compte qu'il s'agissait en fait d'étudiants et elle les a remis entre les mains du recteur de l'Institut de techno-

<sup>12</sup>. Reuter, 2 octobre 1996, Yangon.

<sup>13</sup>. Agence France Presse, 2 octobre 1996, Yangon.

<sup>14</sup>. Déclaration du ministère des Affaires étrangères, 16 octobre 1996, Yangon.

<sup>15</sup>. Édition anglaise de *The New Light of Myanmar*, datée du 17 octobre, citée par le Foreign Broadcast Information Service (FBIS).



logie de Yangon<sup>16</sup>. Toutefois, selon les étudiants de l'institut, leurs trois camarades auraient été battus durant leur garde à vue. Le lendemain, un groupe d'étudiants s'est rassemblé pacifiquement à l'angle d'University Avenue et de Promé Road ; il réclamait que les autorités reconnaissent publiquement les faits et présentent leurs excuses. Déçus par la façon dont les médias officiels avaient rendu compte de l'affaire, des centaines d'étudiants ont de nouveau défilé, le 22 octobre, avant d'organiser un sit-in à la jonction de Hledan Road, d'Insein Road, de Promé Road et d'University Avenue, qui s'est prolongé jusqu'au petit matin. La plupart des étudiants se sont dispersés de leur plein gré, mais certains n'ont été délogés que par la police. Le 23 octobre, U Kyi Maung, soixante-dix-huit ans, vice-président de la NLD et colonel à la retraite, a été arrêté à son domicile, au petit matin, et emmené vers une destination inconnue. Il a été détenu au secret puis libéré, sain et sauf, le 28 octobre. Son arrestation a suscité la réprobation d'un grand nombre de gouvernements et d'organisations de défense des droits de l'homme, dont Amnesty International. Les autorités ont déclaré qu'il avait été arrêté en raison de son implication présumée dans les manifestations estudiantines. Tôt le matin du 22 octobre, deux étudiants de l'Institut de technologie de Yangon s'étaient rendus dans l'enceinte de la maison de Daw Aung San Suu Kyi, profitant d'une nouvelle levée momentanée du barrage. Comme Daw Aung San Suu Kyi était alors occupée, ils ont été reçus par U Kyi Maung. Selon des informations fournies par la NLD, ce dernier s'est contenté d'écouter les doléances des deux étudiants durant cette rencontre. Après sa libération, U Kyi Maung a déclaré qu'il avait été bien traité au cours de son séjour dans une maison d'hôtes du Military Intelligence Service (MIS, Services de renseignements de l'armée), où il avait subi un interrogatoire de la part des agents du MIS au sujet du mouvement de protestation des étudiants et de la NLD. Il a souligné qu'il n'avait pas pu leur apprendre grand chose, car la NLD n'avait pas été mêlée aux manifestations<sup>17</sup>. Par ailleurs, certaines informations ont fait état de l'arrestation de sept jeunes gens, dont la plupart sont membres du mouvement de la jeunesse de la NLD. Ils auraient été libérés dans les deux semaines qui ont suivi les manifestations ; l'un d'entre eux aurait été privé de sommeil pendant trois jours. Après les manifestations, Daw Aung San Suu Kyi n'a pas quitté son domicile entre le 23 et le 25 octobre ; elle en aurait été dissuadée par des membres du MIS. Daw Aung San Suu Kyi a accepté de voir sa liberté de circulation ainsi restreinte à condition de pouvoir recevoir la visite des autres dirigeants de la NLD.

### Événements de novembre

Les mesures de répression prises par le SLORC à l'encontre de la NLD, et notamment de ses dirigeants, se sont encore renforcées au mois de novembre. Ce durcissement a été marqué, entre autres, par des arrestations de courte durée de partisans de la NLD et des agressions sur la personne de ses dirigeants. Amnesty International déplore l'absence de réaction des autorités et s'inquiète de leur complicité éventuelle dans les agressions perpétrées par des groupes organisés à l'encontre de Daw Aung San Suu Kyi et d'autres dirigeants ou sympathisants de la NLD.

<sup>16</sup>. Déclaration faite sur Radio Myanmar, Yangon, en birman, à 15H50 GMT, le 22 octobre 1996, et traduite en anglais dans le Summary of World Broadcasts (SWB), British Broadcasting Corporation (BBC).

<sup>17</sup>. Reuter, Yangon, 1<sup>er</sup> novembre 1996.

Le 29 octobre, Daw Aung San Suu Kyi s'est adressée à la presse, déclarant qu'elle reprendrait ses entretiens du week-end, mais que les réunions ne se dérouleraient pas dans l'enceinte de sa maison. Le 1<sup>er</sup> novembre 1996, le DLORC a répondu, à l'occasion de sa conférence de presse mensuelle, aux questions des journalistes. Interrogé sur les prochaines réunions que Daw Aung San Suu Kyi prévoyait de tenir hors de sa résidence, le colonel Kyaw Thein a déclaré : « Nous autorisons la NLD à organiser des réunions à l'intérieur de l'enceinte de la maison de Daw Aung San Suu Kyi. »<sup>15</sup> Le samedi 2 novembre, la fondatrice de la NLD a quitté son domicile pour rejoindre, non loin de là, les centaines de partisans auxquels les forces de sécurité avaient barré la route. Des informations ont fait état d'un affrontement entre la police antiémeutes, armée de matraques, et une centaine de personnes qui refusaient de se disperser, mais il n'a pas été possible d'obtenir plus de précisions.

Le barrage était toujours en place le 3 novembre et, ce jour-là, Daw Aung San Suu Kyi n'a pas quitté sa résidence pour se rendre auprès des centaines de personnes rassemblées dans les rues avoisinantes. Voici le récit qu'un témoin oculaire a fait à Amnesty International sur ce qui s'était passé le 3 novembre : des centaines de sympathisants de la NLD et de membres présumés de la United Solidarity and Development Association (USDA, Association de solidarité et de développement pour l'unité [organisation parrainée par le DLORC qui regrouperait quelque cinq millions de membres]) armés de matraques avaient convergé vers un rassemblement de partisans de la NLD. Une bagarre à coups de poing avait éclaté entre les deux camps. Les forces de sécurité – agents de la police antiémeutes et soldats – avaient assisté à la scène sans intervenir ; elles avaient cependant arrêté trois partisans de la NLD. Les camarades de ces derniers auraient exigé qu'ils soient libérés avant 17 h 30, en échange de quoi la police leur aurait ordonné de se disperser avant 18 h 00. À cette heure, la plupart des protagonistes avaient quitté les lieux. Toutefois, quelque 25 personnes, au nombre desquelles se trouvaient des moines bouddhistes, ont été appréhendées et emmenées dans deux camions parce qu'elles refusaient d'obtempérer aux injonctions de la police antiémeutes. Les autorités n'ont fait état que de 12 personnes arrêtées et ont affirmé que toutes avaient été remises en liberté le 4 novembre ; toutefois, selon des sources non officielles, les détenus étaient bien au nombre de 25 et ils auraient été passés à tabac et privés d'eau ainsi que de nourriture durant leur détention. Des témoins oculaires ont relaté en détail à Amnesty International l'attaque dont ont été victimes des dirigeants de la NLD, le samedi 9 novembre. Ce jour-là, un millier de jeunes hommes résidant dans des districts périphériques ont été déposés en camion dans le centre-ville. Vers 15 h 30, Daw Aung San Suu Kyi a quitté son domicile en compagnie de U Kyi Maung, U Tin U, ainsi que d'autres dirigeants de la NLD, dans un cortège de cinq automobiles – dont l'une réservée aux agents du MIA. Les membres de la NLD avaient déclaré leur intention de rejoindre, au-delà des barrages, leurs partisans qui, comme tous les week-ends, s'étaient réunis dans l'espoir d'écouter leurs discours. Après un arrêt au domicile de U Kyi Maung, dont les environs avaient été bouclés par les forces de sécurité, le cortège de voitures a été attaqué par 200 jeunes hommes, membres présumés de l'USDA. Ces derniers s'en sont pris à quatre voitures à coups de barre de fer et de bâton, fracassant les pare-brise des véhicules. U Tin U a souffert d'une légère coupure au visage due à un éclat de verre. Un coup de barre de fer a laissé un trou béant dans la carrosserie de la voiture qui transportait Daw Aung San Suu Kyi. Les agresseurs, armés de bâtons, de briques et de pierres, ont scandé « À bas les traîtres ! » L'un des témoins oculaires a affirmé avoir appris de la bouche de certains de ces hommes qu'ils avaient reçu chacun 500 kyats pour participer à cette attaque. À l'intersection d'University Avenue et de Thanlwin Road, une centaine d'hommes ont lancé une autre attaque. La lunette arrière de la voiture de U Tin U a été brisée, et un homme armé d'un couteau long d'une vingtaine de centimètres s'est agrippé à l'arrière de son véhicule. Le conducteur a alors rapidement accéléré, faisant tomber l'agresseur. Les attaques se sont déroulées au vu des agents de la circulation et de la police antiémeutes, qui y ont assisté sans

<sup>15</sup>. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> novembre 1996.

réagir. Lorsque la voiture du MIS a été brutalement attaquée, l'un de ses occupants en est sorti en agitant un revolver et les agresseurs ont reculé. À l'issue de ces événements, Daw Aung San Suu Kyi est parvenue à sortir de sa voiture et à s'adresser à la foule de ses partisans ; elle leur a demandé de se disperser. Vers 19 heures, un témoin oculaire a vu trois camions de deux tonnes s'approcher, et les membres présumés de l'USDP s'y engouffrer et partir. Les témoins oculaires indépendants sont nombreux à penser que ces attaques ont été organisées par le gouvernement. Le dimanche 10 novembre, des groupes composés de membres présumés de l'USDP ont été conduits en camion dans les districts de Bahan et de Yankin, où ils ont rôdé dans les rues. Toutefois, aucun incident n'a été signalé. Le même jour, Daw Aung San Suu Kyi et d'autres dirigeants de la NLD se sont adressés à un groupe de partisans à la pagode Shwedagon, lieu de nombreux rassemblements politiques importants. Le 11 novembre, la NLD a signalé l'attaque survenue le 9 du mois au poste de police du district de Bahan, où elle a porté plainte officiellement. Le gouvernement aurait ouvert une enquête, mais, à la connaissance d'Amnesty International, aucun résultat n'en a été rendu public à ce jour. Le gouvernement a décrit et commenté l'attaque dans les termes suivants : « Samedi dernier, le 9 novembre 1996, elle avait réuni des personnes aisément manipulables, des fanatiques et des awalas [...] Alors que le cortège d'automobiles arrivait devant le lycée de Bahan, au n° 2 de Kaba Aye Pagoda Road, vers 15 h 45, quelque 200 personnes opposées à Suu Kyi ont lancé des pierres en direction des voitures [...] Suu Kyi va avoir des problèmes si elle pense que tous les groupes qu'elle rencontre lui sont favorables. Maintenant qu'elle a atteint le stade où elle est ouvertement accueillie à coups de pierres, il lui faudra faire preuve de plus de modération. Il est difficile de dire avec précision qui est opposé à Suu Kyi, car elle a causé des ennuis aux membres de diverses couches de la société [...] Alors qu'il apparaît de plus en plus clairement que Suu Kyi cherche à détruire, avec ses croes, toute perspective de stabilité dans l'État, il est assez difficile de dire quels sont les gens qui ne veulent pas d'elle. »<sup>19</sup> Un autre article émanant du gouvernement répondait à l'assertion de la NLD selon laquelle l'attaque du cortège de voitures avait été menée par l'USDP : « Cette femme et ses complices ont manifestement fait preuve d'une grande duplicité, en accusant hâtivement, malhonnêtement et plutôt impudemment le gouvernement d'être à l'origine de l'incident, dans l'objectif d'accroître les pressions que le monde occidental exerce sur le Na Wa Ta [SLORC]. En d'autres termes, il s'agit simplement d'un complot mesquin ourdi dans le but de nuire au prestige politique du gouvernement stable et mature qui, bien qu'il soit appelé militaire, traite les problèmes politiques avec tant de souplesse et de douceur. »<sup>20</sup> Amnesty International pense que le SLORC était, pour le moins, informé des préparatifs de l'attaque, si tant est qu'il n'y ait pas participé lui-même. L'Organisation s'inquiète donc pour la sécurité personnelle et la vie des dirigeants de la NLD, qui demeurent menacés. L'attaque a également été condamnée par un grand nombre d'organisations intergouvernementales et de gouvernements, dont ceux des États-Unis, du Japon et des pays de l'Union européenne. Le 18 novembre, quelque 200 partisans de la NLD se sont rassemblés à Goodliffe Junction<sup>21</sup>, où se réunissent les sympathisants du parti en attendant l'arrivée de leurs dirigeants. Toutefois, ceux-ci n'étaient pas au rendez-vous ce jour-là. Le 22 novembre, une réunion rassemblant quelque 200 membres du parti s'est tenue dans l'enceinte de la maison de Daw Aung San Suu Kyi, dans le but de condamner l'attaque du 9 novembre. Le samedi 23 novembre, la fondatrice de la NLD a pris la parole devant ses partisans, au-delà des barrières bloquant l'accès à sa résidence. Elle a déclaré : « Nous ne sommes pas là pour fomenter

<sup>19</sup>. *Édition anglaise de The New Light of Myanmar, citée par le Foreign Broadcast Information Service (FBIS), 12 novembre 1996.*

<sup>20</sup>. *Édition anglaise du 15 novembre 1996 de The New Light of Myanmar, citée sur BurmaNet.*

<sup>21</sup>. *Ce carrefour, situé non loin de la résidence de Daw Aung San Suu Kyi, est également connu sous le nom de Saya San Junction. Depuis que les autorités ont commencé à empêcher la fondatrice de la NLD, ainsi que les autres dirigeants du parti, de s'adresser à la foule devant sa maison, les partisans de la NLD s'y réunissent les week-ends, en signe de solidarité.*

des troubles. Nous sommes là pour montrer que nous continuerons jusqu'à ce que nous ayons atteint notre objectif, dans la discipline. »<sup>27</sup> Cependant, Daw Aung San Suu Kyi n'est pas apparue le dimanche 24 novembre, alors qu'elle était attendue par une foule de partisans. De même, le samedi suivant, quelque 800 partisans réunis l'ont attendue en vain.

### Autres arrestations

Deux arrestations de membres de la NLD du Parlement élu, survenues en novembre 1996, ne semblent pas liées aux événements qui ont eu lieu dans le centre du Myanmar. U Saw Oo Re, député élu du district de Hpruso (État Kagah), dans la partie orientale du pays, a été appréhendé le 15 novembre. Le 28 du même mois, il s'est démis de ses fonctions de parlementaire. Selon des sources officielles, les forces de sécurité ont effectué une descente à son domicile de Loi-kaw (capitale de l'État Kagah), le jour de son arrestation, et confisqué des documents qui montreraient qu'il avait partie liée avec un groupe insurgé karen. Les autorités ont également trouvé un livre qu'il aurait écrit et publié illégalement en 1993, et dont le texte inciterait à la rébellion armée. U Saw Oo Re a en outre été accusé d'avoir donné de l'argent aux insurgés karen. Le 29 novembre, il a été condamné à trois années d'emprisonnement par un tribunal de Loi-kaw, en application de l'article 17-1 de la loi de 1908 relative aux associations illégales, qui dispose : « Quiconque est membre d'une association illégale, participe à des réunions d'une association de cette nature, lui apporte son soutien financier ou reçoit ou demande un soutien financier de sa part [...] ou contribue de quelque manière que ce soit au fonctionnement de cette association, sera puni d'une peine d'emprisonnement comprise entre deux et trois ans et sera, de surcroît, passible d'une amende. » Cette disposition est fréquemment employée pour condamner les détenus politiques accusés par les autorités d'être en contact avec des groupes insurgés ou d'autres organisations illégales. Le 18 décembre, Saw Oo Re a, par ailleurs, été condamné, à l'issue d'une audience distincte, à sept ans d'emprisonnement, en vertu de l'article 2-B de la loi portant amendement de la loi de 1962 relative à l'enregistrement des imprimeurs et des éditeurs. Amnesty International ne dispose pas de plus amples informations, mais elle craint que Saw Oo Re n'ait pas bénéficié d'un procès équitable. U Hla Min, membre de la NLD et député élu de la Division de Tanintharyi (Tenasserim), dans le sud-est du Myanmar, a été appréhendé le 19 novembre. Amnesty International ne possède pas d'informations détaillées sur son arrestation et s'efforce d'obtenir des précisions sur cette affaire.

### Manifestations étudiantes et arrestations massives de décembre

En décembre, à la suite d'importantes manifestations étudiantes, le SLEORC a arrêté des centaines d'étudiants et de membres de la NLD. La majorité de ces personnes ont été libérées, mais Amnesty International demeure préoccupée car une centaine sont toujours en détention à l'heure où nous écrivons. Le 2 décembre, des étudiants de l'Institut de technologie de Yangon ont organisé un sit-in sur le campus de l'institut, avant de défiler jusqu'à l'entrée du campus de l'Université de Yangon. Ils protestaient contre le passage à tabac dont auraient été victimes, peu de temps auparavant, trois de leurs camarades qui avaient été brièvement détenus le 20 octobre 1996, à l'issue d'une bagarre devant un petit commerce de comestibles du district d'Insein. Ils s'élevaient également contre les lettres adressées le 29 novembre à certains étudiants de l'institut les appelant, apparemment, à ne pas négliger leurs études en faveur de la politique. Les étudiants réclamaient que des sanctions soient infligées aux policiers impliqués dans les passages à tabac du mois d'octobre et que deux étudiants suspendus de l'institut à la suite de l'incident soient réintégrés. Les autorités ont répondu que les policiers impliqués dans cette affaire avaient été condamnés à des peines de deux ans d'emprisonnement assorties de travaux forcés. En outre, les étudiants revendiquaient le droit de créer un syndicat, car leur groupement

<sup>27</sup>. *Reuters, 25 novembre 1996.*

avait été dissous par le SLORC en 1988, lorsque ce dernier avait rétabli le contrôle militaire sur le pays après avoir réprimé le mouvement en faveur de la démocratie.

Les manifestations pacifiques se sont poursuivies durant toute la nuit. Les étudiants de l'Institut de technologie ont été rejoints par d'autres étudiants, de sorte que le défilé, qui comptait quelque 2 000 personnes, était nettement plus fourni que celui du mois d'octobre. Les étudiants ont élargi l'éventail de leurs revendications en exigeant la libération des étudiants emprisonnés, le rétablissement de la démocratie et le respect des droits de l'homme, ainsi que l'amélioration du système éducatif. Ils ont défilé dans les rues du centre de Yangon en arborant la bannière du paon volant, symbole de l'indépendance de la Birmanie, ainsi que des photographies du général Aung San, héros de l'indépendance et père de Daw Aung San Suu Kyi. Le 3 décembre, aux alentours de 5 h 30, quelque 400 étudiants, réunis à la pagode Shwedagon, ont été appréhendés par des policiers et emmenés en camion jusqu'au stade Kyaikkasan. Selon des informations non confirmées, certains d'entre eux auraient été frappés à coups de matraque en caoutchouc. D'après le SLORC, tous les étudiants ont été libérés une fois identifiés et interrogés ; leur détention aurait eu pour objet de déterminer s'il s'agissait d'étudiants ou d'« éléments infiltrés ». Par la suite, les autorités ont affirmé que 424 étudiants avaient été arrêtés puis renvoyés à leur campus, et que 172 non-étudiants avaient également fait l'objet d'une courte détention, avant d'être renvoyés chez eux. Toutefois, Amnesty International demeure préoccupée par le sort des personnes qualifiées par le SLORC d'« éléments infiltrés », qui ont été maintenues en détention.

U Myo Thant, correspondant local du journal japonais Yomiuri Shimbun figurait au nombre des personnes arrêtées. Bien qu'il ait présenté sa carte de presse, il a été retenu par la police, le 4 décembre, et elle-ci lui a asséné, à plusieurs reprises, des coups de matraque sur la tête. U Myo Thant a ensuite été conduit à l'hôpital, avant d'être libéré, le 7 décembre. Prenant une initiative inédite, le Foreign Correspondents Club, qui regroupe uniquement des journalistes myanmar, a publié le 4 décembre un communiqué pour protester contre les mauvais traitements infligés à U Myo Thant. Le 2 janvier 1997, le SLORC a assuré, à l'occasion d'une conférence de presse, que cet homme avait bénéficié d'une assistance « humanitaire » après avoir été frappé. Amnesty International s'inquiète de ce qu'un journaliste ait été passé à tabac par les forces de sécurité alors qu'il s'efforçait de couvrir les événements. Le barrage qui obstruait la route devant l'enceinte de la maison de Daw Aung San Suu Kyi a été levé le 2 décembre, mais la rue était de nouveau bloquée dès le lendemain matin, aux alentours de sept heures ; le barrage a été maintenu pendant le restant de l'année. En conséquence, Daw Aung San Suu Kyi n'a pu prendre la parole à la conférence de presse qui devait se tenir le 3 décembre. Ce même jour, cinq membres de l'organisation de jeunesse de la NLD ont été appréhendés après avoir quitté l'enceinte de la maison de Daw Aung San Suu Kyi. Quant à cette dernière, elle a pu sortir de sa résidence le 5 décembre pour rejoindre plus de 200 adhérents et sympathisants de la NLD au domicile de U Tin U, à l'occasion du National Day (jour de commémoration des grèves estudiantines qui ont précédé la proclamation de l'indépendance). Cependant, elle s'est ensuite vu empêcher, une fois de plus, de quitter son domicile, et ce jusqu'au 27 décembre. Durant cette période, elle a néanmoins pu recevoir la visite de certains des principaux dirigeants de la NLD, dont le président, U Aung Shwe, U Kyi Maung et U Tin U. Daw Aung San Suu Kyi a démenti, pendant et après les manifestations de décembre, toute

implication de la NLD dans la mobilisation estudiantine. Elle a néanmoins déclaré que la NLD soutenait pleinement les revendications des étudiants en faveur de la démocratie et des droits de l'homme.

Le 6 décembre, la capitale a été le théâtre de nouvelles manifestations estudiantines. Des témoins oculaires ont relaté les événements survenus durant cette journée, ainsi que dans les premières heures du 7 décembre. Des étudiants de l'Institut de technologie ont commencé à manifester sur leur campus, le matin, et, au début de l'après-midi, ils ont défilé en direction de l'Université de Yangon. Des étudiants de différents établissements se sont réunis au carrefour de Hledan, où s'était déroulée la manifestation d'octobre 1996. De 14 à 15 heures, Insein Road a été barrée par des agents de la police antiémeutes et des soldats. Les étudiants ont déployé des banderoles et prononcé des discours, réaffirmant leur volonté d'obtenir le droit de former leur propre syndicat ainsi que la libération de 80 dirigeants étudiants incarcérés. Certains étudiants ont quitté la manifestation dans la journée, parce qu'ils craignaient l'intervention des forces de sécurité. Toutefois, quelque 500 personnes étaient toujours sur place, tard dans la soirée, en dépit des appels à la dispersion lancés par des enseignants. Des riverains et des badauds ont fourni aux étudiants des vivres et de l'eau. À l'aube du 7 décembre, 100 à 150 étudiants étaient toujours assis au carrefour de Hledan. Cernés par les forces de sécurité, ils ont allumé des bougies et prié, tournés en direction de la pagode Shwedagon. Des badauds, des riverains et d'autres étudiants observaient la scène depuis les rues et les balcons avoisinants. Des étudiants suivaient également les événements depuis le campus de l'Université de Yangon. Lorsque les agents de la police antiémeutes ont commencé à descendre Insein Road en direction du carrefour de Hledan, les personnes qui se trouvaient rassemblées sur cette route se sont mises à les bombarder de briques et autres projectiles, ce à quoi la police a répliqué par des jets de pierres. Finalement, les autorités ont dispersé les manifestants par la force vers 3 heures du matin, au moyen de canons à eau et en faisant intervenir la police antiémeutes qui, armée de boucliers et de matraques, a chargé la foule. Les étudiants rassemblés au carrefour se sont baissés pour éviter les jets d'eau dirigés contre eux ; l'un d'eux, cependant, est resté debout, en brandissant la bannière du paon volant, et a été renversé. La police a pointé les canons à eau sur les étudiants rassemblés au carrefour pendant une vingtaine de minutes avant de les interpellier, et les agents de la police antiémeutes armés de boucliers et de matraques ont chargé un autre groupe de 100 étudiants qui se trouvaient non loin de là. Selon des sources officielles, 180 étudiants et 83 non-étudiants ont été interpellés et emmenés au stade Kyaikkasan. Par la suite, les autorités ont affirmé qu'ils avaient tous été « remis entre les mains de leurs tuteurs »<sup>25</sup>. Certes les autorités ont, dans une large mesure, fait preuve de retenue ; néanmoins, Amnesty International déplore l'usage qu'elles ont fait de la violence à l'encontre des manifestants réunis dans le calme au centre du carrefour de Hledan.

---

<sup>25</sup>. *Rangoon TV, réseau télévisé myanmar, déclaration faite en birman le 2 janvier 1997, à 15H50 GMT, et traduite en anglais par le Foreign Broadcast Information Service (FBIS).*

Selon la NLD, Kampye, employé hindou d'une blanchisserie, qui assistait aux manifestations en spectateur, a été roué de coups sur Insein Road ; il est décédé des suites de ses blessures le 7 décembre. Des témoins ont vu des policiers le frapper à la tête au moyen d'une matraque, l'embarquer, puis l'emmener à l'hôpital. Par la suite, les autorités ont démenti la version de la NLD, mais Amnesty International demeure préoccupée et prie instamment le DLORC d'enquêter sur le sort de Kampye.

Après la manifestation, le centre de Yangon a, pour une large part, été bouclé et seuls les riverains étaient autorisés à franchir les postes de contrôle. Les 7 et 8 décembre, des centaines de partisans de la NLD se sont rassemblés à Goodliffe Junction, dans l'espoir de voir les dirigeants du parti ; toutefois, ceux-ci n'étaient pas au rendez-vous. La foule s'est dispersée dans le calme au bout d'une heure. Le DLORC a affirmé que la NLD, le All Burma Students Democratic Front (ABSDF, Front démocratique des étudiants de Birmanie [groupe d'opposition armé en exil]) et le Communist Party of Burma (CPB, Parti communiste de Birmanie [aujourd'hui presque inexistant]) avaient été mêlés aux manifestations estudiantines. La NLD a continué de démentir toute implication dans ces manifestations. À Mandalay, deux universités ont été fermées le 9 décembre, après avoir été le théâtre de manifestations estudiantines. Au cours de la semaine qui a suivi, un important déploiement des forces de sécurité a été observé dans toute la ville de Yangon. Les étudiants logant sur le campus de l'Institut de technologie et sur celui de l'Université de Yangon ont commencé à retourner auprès de leur famille, et les cours ont été suspendus dans les universités et les autres établissements d'enseignement, notamment les lycées réservés aux garçons. Le 9 décembre, une manifestation aurait rassemblé un petit nombre d'étudiants de l'Université de Yangon, avant d'être dispersée par les forces de sécurité. Des manifestations de faible ampleur se sont également déroulées à l'Université de Dagon, dans les collèges de Kyimindine et de Botatang, à l'Institut dentaire et à l'Institut de médecine ; toutes ont été dispersées par les forces de sécurité. Quatre étudiants, au moins, ont été appréhendés à l'issue de la manifestation de l'Université de Dagon. Selon des sources officielles, un groupe de personnes participant à la manifestation de l'Université de Dagon a agressé le soldat de première classe Kyaw Ohn, qui a « été grièvement blessé et a dû être hospitalisé ». Ces événements se sont déroulés après que les forces de sécurité eurent barré les routes et dispersé les manifestants. Le ministre de l'Éducation s'était adressé au groupe en question, au sein duquel se trouvaient, aux dires des autorités, des individus qui n'étaient pas des étudiants. Malgré cette intervention, le groupe s'était montré résolu à « se frayer un passage » dans la rue<sup>24</sup>. Une petite manifestation s'est déroulée devant l'ambassade des États-Unis dans la nuit du 10 décembre ; une vingtaine d'étudiants auraient été interpellés à cette occasion. Le 10 décembre également, une petite manifestation a eu lieu au Governmental Technical High School (collège d'enseignement technique) et une autre au Number One Institute of Medicine (principal institut de médecine), la première étant dispersée par la police antiémeutes. Une autre manifestation s'est tenue le 11 décembre à l'institut de médecine et des étudiants de l'établissement ont adressé le même jour une lettre au recteur dans laquelle ils évoquaient la détention prolongée dont font l'objet trois étudiants en médecine. Le 13 décembre, les forces de sécurité ont commencé à lever les barrages routiers, mais, dans le même temps, cinq chars étaient déployés près de l'hôtel de ville de Yangon ; ils étaient toujours stationnés là à la fin de l'année. Des manifestations se sont déroulées dans d'autres parties du pays. Le 11 décembre, 200 personnes se sont réunies devant le palais, à Mandalay. Le 12, une manifestation estudiantine a eu lieu à l'Université de Mawlamyine (Moulmein), capitale de l'État mon, dans le sud-est du Myanmar. Le 14 décembre, une manifestation s'est déroulée à l'Université de Sittwe (Akyat), capitale de l'État d'Arakan, dans le sud-ouest du pays. À la suite de ces manifestations, les deux

<sup>24</sup>. "Myanmar authority concerned" comments on student protests [Commentaires sur les manifestations estudiantines par les autorités myanmar concernées], *BurmaNet News Listserv en anglais*, 10 décembre 1996 – cités dans le *Summary of World Broadcasts (SWB)*, *British Broadcasting Corporation (BBC)*, du 13 décembre 1996.



universités ont été fermées par les autorités. Des informations ont également fait état de manifestations rassemblant des lycéens de Mongwa (Division de Sagain), dans le nord du Myanmar, les 11 et 12 décembre. Cinq ressortissants étrangers auraient été expulsés du territoire myanmar, apparemment pour avoir envoyé des articles sur les manifestations estudiantines. À l'instar du ressortissant myanmar passé à tabac le 4 décembre, un ressortissant japonais, Shigefumi Takasuka, journaliste du Yomiuri Shimbun, a été frappé à plusieurs reprises à la tête avec des matraques en bois par des policiers et des soldats, le 6 décembre, et brièvement détenu. Le 2 janvier, U Ohn Gyaw, ministre des Affaires étrangères, a déclaré, à l'occasion d'une conférence de presse, qu'il était très difficile de protéger un individu spécifique, lorsque l'on dispersait une foule. Amnesty International déplore que Shigefumi Takasuka ait été passé à tabac alors qu'il s'efforçait de couvrir les événements.

### **Conséquences des manifestations**

#### **La NLD**

Les autorités ont continué de limiter les déplacements de Daw Aung San Suu Kyi, qui n'a pas été autorisée à quitter sa résidence avant le 27 décembre. Ses partisans se sont rassemblés, les week-ends des 14-15 et des 21-22 décembre, à Goodliffe Junction, où elle n'a pas pu les rejoindre. Le 20 décembre, un diplomate américain a été autorisé à se rendre dans sa résidence, dont l'accès avait été interdit au chargé d'affaires américain une semaine plus tôt. Le 31 décembre, Daw Aung San Suu Kyi a pu tenir une conférence de presse informelle au domicile de U Kyi Maung. Au mois de décembre, la NLD a fait deux déclarations à la presse au sujet des manifestations. Le 9 du mois, elle a affirmé que les membres de l'organisation de jeunesse de la NLD n'avaient pas pris part aux manifestations estudiantines à l'occasion desquelles ils avaient été interpellés. La NLD a également protesté contre les « restrictions injustifiées imposées à la personne de Daw Aung San Suu Kyi ». La déclaration poursuivait en ces termes :

« Les manifestations ont pour origine le sentiment que les autorités ont ignoré les griefs légitimes des étudiants des universités. La NLD déplore le fait que les autorités aient recouru à la violence pour disperser les manifestations. À nos yeux, seule l'ouverture d'un processus de négociation et de réconciliation permettra d'apporter des solutions à long terme aux problèmes sociaux et politiques. »<sup>25</sup>

Dans sa déclaration du 12 décembre, la NLD affirmait : « La circulaire [du SLORC] fait aussi référence à des éléments qui prouveraient l'implication de la NLD dans les manifestations étudiantes. La NLD soutient tous les appels à la justice et au respect des droits de l'homme et comprend les griefs exprimés par les étudiants. Toutefois, nous protestons fermement contre des accusations dépourvues de tout fondement. »<sup>26</sup> La NLD poursuivait en commentant les arrestations de ses membres, dont un certain nombre ont été libérés par la suite. Le vice-président U Tin U a déclaré que les membres de la NLD appréhendés à l'occasion des manifestations n'étaient en réalité que de simples spectateurs, et qu'ils n'avaient pas pris part à celles-ci. Il a en outre affirmé que six membres lui avaient confié qu'avant d'être libérés « ils avaient été avertis de ne pas parler de leur arrestation ni de leur interrogatoire, faute de quoi ils tomberaient sous le coup de la Loi relative aux secrets d'État »<sup>27</sup>.

### **L'attentat à la bombe du 25 décembre contre la pagode Kaba Aye**

Le soir du 25 décembre, deux bombes ont explosé dans le complexe de la pagode Kaba Aye, au nord de Yangon, où était exposée une relique – une dent de Bouddha prêtée par la Chine. Cinq personnes ont été tuées et 17 autres blessées par le souffle de l'explosion de la seconde bombe. Celle-ci avait été placée à l'intérieur d'un vase dans la grotte de Maha Pasana, où se trouvait la relique. Au nombre des personnes décédées figuraient un membre de la section spéciale de la police, un responsable de la sécurité, un membre de la Croix-Rouge et deux membres de l'USDA. À la suite de l'attentat, le SLORC a déclaré qu'il était probable que la KNU et l'ABSDF avaient envoyé des gens pour placer les bombes. Ces groupements ont tous deux démenti l'accusation et l'ABSDF a émis l'hypothèse que la bombe avait été placée par le SLORC lui-même. À l'occasion d'une conférence de presse, le SLORC a déclaré, le 2 janvier 1997, que l'enquête suivait son cours et que les autorités n'avaient jusqu'alors procédé à aucune arrestation. La Kayin [Karen] National Union (KNU, Union nationale karen) est le principal groupe armé composé de membres d'une minorité ethnique à avoir refusé de conclure un cessez-le-feu avec le SLORC. Quant au All Burma Students Democratic Front (ABSDF, Front démocratique des étudiants de Birmanie), c'est un groupe d'étudiants qui s'est enfui en Thaïlande et a constitué un groupe d'opposition armé.

---

<sup>25</sup>. Communiqué de presse de la Ligue nationale pour la démocratie, Comité exécutif central, 9 décembre 1996, Yangon.

<sup>26</sup>. Ligue nationale pour la démocratie, Comité exécutif central, 12 décembre 1996, Yangon.

<sup>27</sup>. Reuters, Yangon, 12 décembre 1996, 12H12 GMT.

### Arrestations du mois de décembre

Des centaines de personnes ont été appréhendées en décembre. Flux directs des autorités, la plupart d'entre elles ont été libérées par la suite. Or, Amnesty International a obtenu les noms de 96 personnes qui, selon les informations reçues, étaient toujours en détention au moment de la rédaction du présent document. Il est d'ailleurs possible que le nombre de personnes maintenues en détention soit sensiblement supérieur. Sur les 96 personnes nommément connues, 45 sont membres de la NLD, 40 sont des étudiants et cinq ont assisté, en spectateurs, aux manifestations étudiantes ; l'Organisation ne possède pas de renseignements sur les six autres détenus. La plupart de ces personnes sont originaires de Yangon, mais certaines résident dans la Division de Ayeyarwady, dans le sud du Myanmar. Il semble que les membres de la NLD aient été particulièrement visés dans cette région et qu'on leur ait dit de ne pas quitter leurs districts. Les personnes détenues se trouveraient réparties dans trois emplacements : deux quartiers de la prison d'Insein, à Yangon ; le champ de courses de Kyaikkasan, également situé dans la capitale ; et la base militaire Ye Mon, près du district de Hlegu, au nord-est de Yangon. Amnesty International ignore le nombre de personnes détenues dans ces trois endroits, mais il serait de l'ordre de plusieurs centaines. Selon les chiffres officiels communiqués précédemment, 859 personnes ont été interpellées au cours des deux principales manifestations étudiantes de décembre et, aux dires du SLORC, toutes ont été relâchées. Le 31 décembre, lors d'une conférence de presse, le général Khin Nyunt, premier secrétaire du SLORC, a précisé que 34 agents clandestins du Communist Party of Burma (CPB, Parti communiste de Birmanie) et 13 membres de la NLD étaient maintenus en détention en raison de leur implication dans les manifestations d'étudiants. Il a par ailleurs déclaré que trois autres membres du CPB, dont deux étudiants, étaient toujours en liberté.

### Conférences de presse du SLORC

Le SLORC a donné deux conférences de presse au cours desquelles il s'est exprimé sur les manifestations étudiantes et l'attentat à la bombe commis le 25 décembre contre la pagode Kaba Aye. Le 31 décembre, le général Khin Nyunt a exposé l'opinion du SLORC selon laquelle les manifestations du mois de décembre avaient été organisées à l'« instigation » de la NLD et du CPB. Il a communiqué les noms de 13 membres de l'organisation de jeunesse de la NLD qui auraient, selon lui, été impliqués dans la « fomentation des troubles »<sup>25</sup>. Il s'agit des huit jeunes hommes et des cinq jeunes femmes suivants : Ko Zaw Win (district de Kgininding), Ko Tin Hla (Hlamadaw), Ko Kyaw Soe (Sangyaung), Ko Mya Shwe (Sangyaung), Ma Cho (f) (Sangyaung), Ma Khin Ma Ue (f) (Sangyaung), Ma Thin Thin Aye (f) (Okkalapa-Sud), Ma Ei Shwe Zin (f) (Insein), Ma Thi Thi Aung (f) (Kamagut), U Myo Mgint (Kamagut), Ko Hlaing Ko Oo (Insein), U Kyaw (Kamagut) et Ko Myo Zaw Oo

<sup>25</sup>.

*Reuter, Yangon, 31 décembre, 6H44 GMT.*

(Insein). Le général Khint Ngunt a ajouté que 54 agents clandestins du CPB étaient également à l'origine des troubles. Une soixantaine de pages de photographies et d'autres documents ont été exposées pendant la conférence de presse.

À l'occasion de la conférence de presse du 2 janvier 1997, des responsables militaires de l'Office of Strategic Studies (Bureau des études stratégiques) du ministère de la Défense ont précisé l'opinion du SLORC au sujet de l'implication de la NLD et du CPB dans les récentes manifestations. Ils ont déclaré qu'après la mobilisation étudiante d'octobre 1996 « un certain nombre de jeunes gens appartenant à des organisations de jeunesse bidon, qui militaient clandestinement dans des groupes d'opposition au gouvernement, [avaient] infiltré le mouvement étudiant ». Les représentants de l'armée ont ensuite fait spécifiquement référence à la All Burma Students Union (ABSU, Syndicat des étudiants de Birmanie) et à la All Myanmar Students Union (AMSU, Syndicat des étudiants du Myanmar), affirmant que des membres de ces organisations avaient rendu visite à Daw Aung San Suu Kyi, qui les « avait encouragés et avait apporté son soutien à leurs activités subversives ». Comme certains éléments des revendications de la NLD étaient identiques à ceux des étudiants, le SLORC a affirmé que la NLD était impliquée dans un « complot destiné à pousser les étudiants à la révolte ». Faisant également le rapprochement entre les revendications du CPB et celles des étudiants, le SLORC a affirmé que le CPB n'avait cessé, au fil des ans, de réclamer la formation d'un syndicat étudiant. Les responsables militaires ont en outre déclaré que l'un des 15 membres de la NLD maintenus en détention, Thin Thin Aye, avait « prononcé un discours incendiaire devant les étudiants de l'université de Dagon, le 9 décembre ». Au sujet du CPB, les militaires ont déclaré que « Ngein Si, alias Ngein Mint, et ses partisans avaient comploté en vue de fomenter les récents troubles chez les étudiants ». Ngein Si a été interpellé le 7 décembre et 54 jeunes gens également impliqués dans les manifestations auraient été appréhendés à une date indéterminée<sup>29</sup>. Amnesty International craint que ces personnes n'aient été arrêtées uniquement pour avoir exercé pacifiquement leur droit à la liberté d'expression et de réunion.

### Initiatives internationales

En raison de la dégradation de la situation des droits de l'homme au Myanmar durant l'année 1996, les gouvernements de nombreux pays ont exhorté le SLORC à libérer les prisonniers politiques, à faire preuve de retenue lors des manifestations et à établir le dialogue avec la NLD. En février, le rapporteur spécial des Nations unies sur le Myanmar a soumis un rapport approfondi sur la situation des droits de l'homme dans ce pays à la Commission des droits de l'homme de l'ONU. Au mois d'avril, la commission a adopté par consensus une résolution par laquelle elle prolongeait d'un an le mandat du rapporteur spécial et exprimait sa vive inquiétude face à la situation très grave en matière de droits de l'homme qui règne au Myanmar. Durant toute l'année 1996, le SLORC s'est opposé, à plusieurs reprises, à la venue du rapporteur spécial et de divers représentants du secrétariat général des Nations unies. Au mois d'octobre, le rapporteur spécial a fait paraître un rapport détaillé et exhaustif sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. En décembre, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté, par consensus, une résolution demandant fermement au gouvernement du Myanmar de respecter pleinement les droits de l'homme et les libertés fondamentales. Le Parlement européen a adopté plusieurs résolutions et les membres de l'Union européenne (UE) sont convenus d'une position commune, appelant le SLORC à, entre autres, libérer sur-le-champ et sans condition tous les prisonniers politiques. En décembre, à la suite d'une enquête sur le fréquent recours au travail forcé au Myanmar, la Commission européenne a proposé au Conseil européen – organe de décision au sein de l'UE – de lever les tarifs douaniers préférentiels accordés à ce pays en vertu du système généralisé de préférences. La Conférence internationale du travail de l'Organisation internationale du travail (OIT), réunie à Genève (Suisse) en juin 1996, a approuvé les décisions de la Commission de

<sup>29</sup> *Rangoon TV, réseau télévisé myanmar, déclaration faite en birman à 15h50 GMT, le 3 janvier 1997, et traduite en anglais par le Foreign Broadcast Information Service (FBIS).*

l'application des normes de l'OIT, qui « déplore la grave situation qui sévit au Myanmar depuis de nombreuses années, où l'on recourt systématiquement au travail forcé ». En outre, la conférence a pris une mesure inhabituelle, en recommandant la mise sur pied d'une commission spéciale chargée d'enquêter sur les accusations de violations des droits de l'homme<sup>50</sup>. Par ailleurs, depuis 1991, l'Union interparlementaire (UIP) enquête sur les membres de la NLD du Parlement élu qui sont maintenus en détention, mais, à ce jour, le SLORC lui a toujours refusé le droit de se rendre au Myanmar. En dépit des troubles politiques croissants et de la répression généralisée des droits de l'homme pratiquée par le SLORC, l'Association des nations du Sud-Est asiatique (ANSEAN) a accordé au Myanmar le statut d'observateur en juillet 1996.

### **Conclusions et recommandations à l'intention des Nations unies**

Pour la seule année 1996, l'on sait que près de 2 000 personnes ont été arrêtées pour des motifs politiques dans le centre du Myanmar. Si la plupart ont été libérées, il semble que des centaines soient maintenues en détention. Durant toute l'année, des réunions politiques, des rassemblements et des manifestations pacifiques ont été réprimés par le SLORC, parfois de manière brutale. Le SLORC a fait montre d'une intolérance quasi totale à l'égard de toute activité politique exercée pacifiquement, quelle qu'elle soit. Au début de l'année 1996, les Myanmar pouvaient se retrouver paisiblement, chaque week-end, pour écouter les discours des dirigeants de la NLD ; durant le dernier trimestre de 1996, même ce droit leur a été refusé. Les arrestations massives, les mauvais traitements infligés durant les interrogatoires et les procès sommaires font partie des moyens mis en œuvre par le gouvernement pour effrayer les habitants du Myanmar et les priver de leur droit à la liberté d'expression et de réunion. Comme le SLORC persiste à refuser d'accorder à la population myanmar même les droits les plus fondamentaux, la communauté internationale doit rester vigilante et lui rappeler sans relâche les obligations que lui impose le droit international relatif aux droits de l'homme. Amnesty International estime qu'il est extrêmement important que la Commission des droits de l'homme de l'ONU proroge le mandat du

---

<sup>50</sup>.

*Communiqué de presse de l'OIT, 20 juin 1996, IL0/96/25c.*

rapporteur spécial ; la commission doit aussi instamment demander au SLORC d'accorder à ce dernier l'autorisation de pénétrer sur le territoire myanmar et d'y rencontrer ses habitants sans restriction aucune.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Euston Street, Londres WC1X 8PJ, Royaume-Uni, sous le titre Myanmar: Intimidation and imprisonment, septembre-décembre 1996. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAL - mars 1997. Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :